

REGLEMENT INTÉRIEUR

ANNEXE N° 7 (Chapitre 2 – Article 2.19)

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE TRÉSORIER

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée

Mandature 2011-2015

CODE	NATURE DES ACTES
T.1	Tenue de la comptabilité – Imputation de l'ensemble des pièces comptables
T.2	Liste récapitulative des mandats d'ordonnancement et des bordereaux de recettes.
T.3	Bordereaux d'accompagnement (justificatifs) pour - l'ensemble des charges sociales et fiscales (Sécurité Sociale – URSSAF – caisses de retraite, de chômage – ORGANIC – FONGECIF - mutuelle – médecine du travail – FIPHFP – TVA – CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), taxe sur les salaires, effort à la construction,...)
T.4	Virements bancaires de compte à compte – Achats et vente de titres – Souscription et liquidation de dépôts à terme
T.5	Toute opération entrant dans le cadre de la gestion courante (salaires, fournisseurs...).
T.6	Gestion du fonds social.

N°	DELEGATAIRE Nom-Prénom-Fonction	OBJET/ ACTE	MONTANT MAXIMUM	DATE EFFET	MODALITES PARTICULIERES
1	<u>Trésorier-Adjoint</u> Jean-Luc COUILLAULT	T.1 à T.6	Selon les mêmes modalités que le Trésorier	Début de mandature	En cas d'empêchement du Trésorier

N°	DELEGATAIRE Nom-Prénom-Fonction	OBJET/ ACTE	MONTANT MAXIMUM	DATE EFFET	MODALITES PARTICULIERES
2	<u>Directeur Comptable et Financier</u> Gilles RANDON <u>Contrôleur de Gestion</u> Natalie DERMIGNY	T.1 à T.4	/	Début de mandature	
3	<u>Conjointement</u> Gilles RANDON Natalie DERMIGNY	T.5	/	Début de mandature	A titre d'urgence en cas d'empêchement du Trésorier et du Trésorier Adjoint Titre de paiement conservé pour contresignature du Trésorier ou du Trésorier Adjoint a postériori
4	<u>Contrôleur de Gestion</u> Natalie DERMIGNY	T.6	3 000 €	03.10.11	A titre d'urgence en cas d'empêchement du Trésorier et du Trésorier Adjoint Titre de paiement conservé pour contresignature du Trésorier ou du Trésorier Adjoint a postériori
Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2011-2015 et au plus tard le 31.12.2015					